

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

PM	2026	P06
-----------	-------------	------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté : Mise en place d'une priorité de passage Rue Saint Pierre à Beynost
- Permanent.**

Le Maire de la Commune de BEYNOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

Vu le code de la Route, notamment ses articles R 411-25 et R 412-28-1

Vu le Code Pénal, notamment son article R610-5

Considérant que les stationnements implantés Rue Saint Pierre réduisent la circulation à une voie,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'aménager la voie publique et de réglementer la circulation sur la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au niveau du numéro 181 de la Rue Saint Pierre, les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest doivent laisser la priorité aux véhicules circulant dans le sens inverse.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de Brigade de Gendarmerie de Miribel
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Monsieur le Chef de le Police Municipale
- Monsieur le Chef de Corps des pompiers de Beynost

Chacun chargé en ce qui concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Beynost, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Caroline TERRIER

